

## Quels sont les avantages de ce service ?

- Un accompagnement individuel et renforcé pour les agents
- Un prestataire extérieur spécialiste des bilans professionnels en collectivité
- Des échanges riches : groupes inter-collectivités de 10 personnes
- Un entretien exploratoire et un entretien de restitution
- Une synthèse écrite pour l'agent avec ses résultats de tests détaillés et une autre synthèse pour la collectivité

« J'ai pris conscience qu'il faut être acteur de sa carrière à la suite des ateliers Mobilité. Mes capacités professionnelles et personnelles ont été revalorisées. » Olivier, Adjoint technique des bâtiments en reclassement.

Collectivité moyenne.

« Beaucoup de choses s'éclairent grâce aux ateliers mobilité. J'ai muté sur un poste semblable au mien dans une autre région et pas sur un poste de secrétaire de mairie comme envisagé. J'ai bien mieux vécu ma mutation. »

Gilles, responsable comptabilité finances, Petite collectivité

« Si à ce jour, mon projet n'a pas abouti, il progresse pour autant! » Nathalie, secrétaire en établissement médico-social. Grande collectivité

Pour plus d'information ..

... Contactez-nous

### Où ont lieu les ateliers mobilité ?

Les entretiens exploratoires et de restitution ont lieu dans les locaux de la collectivité.

Les ateliers menés par le prestataire, se déroulent principalement dans les locaux du CDG

### Rendez-vous dans votre Centre de Gestion 74 au :

55 Rue du Val Vert  
CS 30 138 Seynod  
74 600 ANNECY

Du lundi au vendredi de 10h à 12h  
et de 14h à 16h00

Retrouvez-nous également sur notre site internet <http://www.cdg74.fr/>

**Margot HOFSTETTER**, conseillère mobilité  
Pôle Emploi et Accompagnements  
Spécifiques

Téléphone : 04 50 51 98 64

Courriel : [margot.hofstetter@cdg74.fr](mailto:margot.hofstetter@cdg74.fr)

## Les ateliers mobilité



Découvrez **l'accompagnement personnalisé** au changement grâce aux professionnels du Centre de Gestion

Centre de référence et de confiance  
Dans un monde territorial qui bouge  
Garant d'expertise

# Pourquoi les ateliers mobilité ?



## Accompagner les collectivités dans la gestion des compétences

■ **Développer la motivation** des agents en leur permettant de réfléchir à leur avenir professionnel interne ou externe

■ **Participer** à l'élaboration avec les agents de **projets de mobilité réalistes et réalisables**

■ **Contribuer** à créer des dynamiques d'emploi à l'échelle de territoires pertinents

■ Disposer d'un **outil polyvalent** d'intervention RH

## Favoriser l'évolution professionnelle des agents

■ Rechercher une mobilité interne, externe, dans la fonction publique territoriale ou au-delà

■ Créer un réseau professionnel

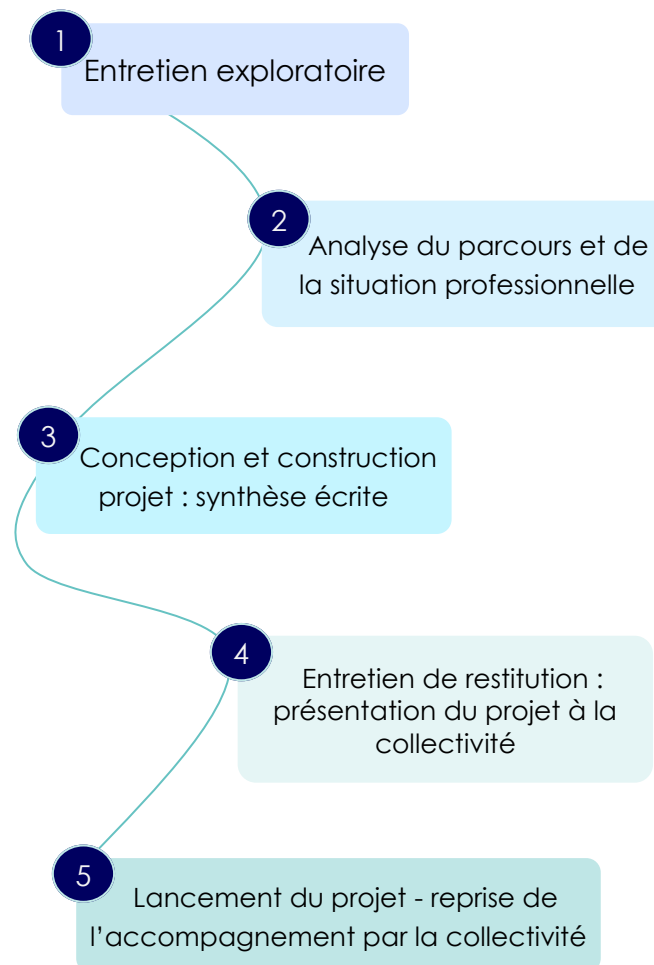
■ Se positionner ou se préparer face à des évolutions de service

■ Résoudre une situation professionnelle difficile

Optimiser les  
compétences  
et les parcours !

## Le dispositif

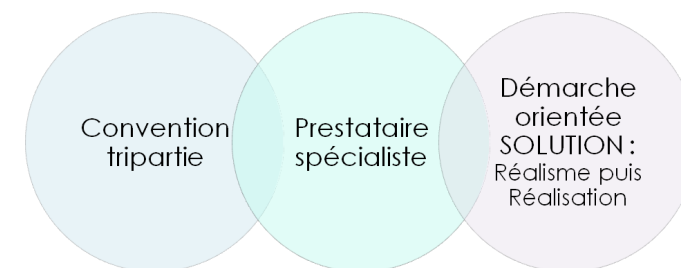
**35 heures** d'ateliers en 4 mois réparties en **5 entretiens individuels** et **5 séances collectives**



## Modalités d'inscription

- 1 La collectivité et l'agent remplissent le bulletin de préinscription et le transmettent au CDG 74
- 2 Un entretien exploratoire a lieu avec un conseiller emploi du CDG 74 dans la collectivité
- 3 En cas d'accord sur la poursuite du processus, une convention est signée entre l'agent, la collectivité et le CDG

**Un dispositif longue durée, des spécialistes au service d'un contrat gagnant/gagnant**



## TARIFS

**Entretien exploratoire (1h)** : gratuit pour les collectivités affiliées si l'agent participe à une session, 100 € pour les collectivités non affiliées ou pour les collectivités affiliées qui n'auraient pas recours au service suite à l'entretien.

**Ateliers (35h) et entretien de restitution (2h dans la collectivité)** : 1880 €



Pour en savoir plus : contactez le pôle Recrutement Emploi Mobilité